

## **COMPTE-RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 SEPTEMBRE 2008**

Etaients présents: Mme Monique POTTERIE, Mme Monique COUDERC, Mme Micheline FAVEROLLE, M. Davy BRUN, Mme Françoise HAMEAU, M. Xavier FALFERI, Mme Chrystelle MEUNIER, Mme Frédérique ORTUNO, M. Thierry GUERARD-MILLET, M. Pierre BOYER, M. Joël DUBECQ, M. Gilbert PAULON, Mme Monique GIRAUD.

Absents excusés: M. Eric MARTIN qui donne pouvoir à Mme Monique GIRAUD, M. Alain RICOEUR.

**Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte.**

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme Frédérique ORTUNO.

### **Ordre du jour:**

1. Exposé des missions de l'Entreprise d'Ingénierie Routière
2. Clôture du terrain communal
3. Animation pour les enfants « le Paradis des Petits »
4. Délibération modificative régularisation des amortissements réseaux eau/assainissement
5. Questions diverses.

Début de la séance à 20h30.

- Lecture du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 4 juillet 2008 par Monsieur GUERARD-MILLET qui est approuvé à l'unanimité par les membres présents qui signent le registre.

### **1. Exposé des missions de l'Entreprise d'Ingénierie Routière :**

Monsieur BEAUMONT, Directeur de l'Entreprise d'Ingénierie Routière, présente au Conseil Municipal les missions qu'il propose aux communes. Son intervention peut se faire à deux niveaux :

- Montage des dossiers de travaux de voirie, chiffrage du budget, publication aux entreprises prestataires, étude de conformité des offres et synthèse des offres conformes ;
- Maîtrise d'œuvre : suivi des travaux depuis leur mise en œuvre jusqu'à leur réception, dans le strict respect du cahier des charges défini par la commune ou conjointement avec elle.

Lesdites prestations donnant lieu à rémunération préalablement définie dans un devis présenté à la commune sur la base d'un dossier de projet de travaux.

Le Conseil remercie Monsieur BEAUMONT pour son exposé, aucun engagement n'est pris ce jour.

## **2. Clôture du terrain communal :**

Messieurs GUERARD-MILLET, BRUN et BOYER sont allés voir le terrain à entourer, Monsieur DUBECQ pensant qu'il faudrait le labourer avant de le clôturer : ce labourage ne leur paraît pas nécessaire. Le Conseil ne donnera pas suite au devis de la société Atout Peinture pour la pose de la clôture, qui s'élevait à 8601,63€TTC : ces travaux seront réalisés par les employés communaux. Les bornes du géomètre sont posées, et bien qu'un alignement au cordeau sur des distances de plus de 50m ne soit pas facile, Messieurs Denis DUBECQ et Arnaud SIMEON s'en chargeront. Le Conseil précise toutefois qu'il faudrait aménager le temps de travail de Monsieur SIMEON, qui intervient sur la commune à mi-temps par demi-journées, de 12h30 à 16h tous les jours, afin que ces travaux puissent être conduits dans les meilleures conditions, c'est-à-dire sur des journées complètes. Madame le Maire contactera Monsieur LECOMTE, Maire de Clos-Fontaine et employeur à mi-temps de Monsieur SIMEON, afin d'organiser les modalités de cet aménagement. Monsieur GUERARD-MILLET demande que l'on s'assure qu'ils pourront bien effectuer ces travaux à eux deux avant de les leur confier.

Monsieur SIMEON a produit un CV qui fait état de compétences variées qui n'ont pas encore pu être mises en pratique sur la commune. Monsieur BOYER suggère de lui confier les petites tâches réalisables par demi-journées, telles que l'installation de la table et de la poubelle prévues à la Fermeté, ainsi que d'autres petits travaux qui sont en souffrance depuis longtemps. Madame le Maire répond qu'il sera attaché à ces travaux dès lundi afin de pouvoir évaluer son travail et de conclure ou non à son embauche à la fin de sa période d'essai de trois mois, période qui pourra être reconduite si nécessaire. Monsieur BOYER demande qu'une liste précise de ces petits travaux soit établie.

Aux remarques sur le fait que le Conseil n'ait pas été consulté sur le CV de Monsieur SIMEON il est rappelé que le Conseil a donné pouvoir au Maire par délégation pour la gestion des ressources humaines de la commune et que c'est le maire qui gère, et recrute le personnel puisqu'elle est l'autorité territoriale.

## **3. Animation pour les enfants « le Paradis des Petits » :**

La commune avait reçu une proposition d'installation de structures gonflables sur son territoire pour les jeunes enfants. Mme le Maire s'est rendue à Nangis pour visiter lesdites installations et a eu connaissance des tarifs proposés : 1500€ pour 2 jours à la charge de la commune et participation des familles de 10€ par enfant se rendant à l'attraction. Madame le Maire a donc refusé la proposition, d'autant que le prestataire avait parlé de gratuité !

Madame le Maire indique qu'il est prévu d'installer une table à pique-nique accessible aux personnes à mobilité réduite, une poubelle et des buts de foot sur le terrain de la Fermeté. En réponse à une question du Conseil, Madame le Maire assure que les pompiers peuvent accéder facilement au terrain en cas de besoin, que les chaînes, (du terrain de jeux où de l'école), ne gêne en rien le passage et qu'elles seront coupées si nécessaire.

Concernant les jeux pour enfants installés pendant l'été, Monsieur DUBECQ indique qu'il trouve ça cher pour ce que c'est. Madame le Maire précise qu'il s'agit bien de jeux pour les petits, voire même les tout-petits, et que les installations prévues pour Quiers et les Loges seront adaptées aux autres tranches d'âge. Effectivement les installations réalisées à la Fermeté sont données pour enfants jusqu'à 9 ans par le constructeur, or il est peu probable qu'elles intéressent les enfants âgés de plus de cinq ans.

Madame le Maire informe le Conseil que la place du Pressoir sera équipée de quelques jeux à ressort destinés aux enfants qui attendent l'arrivée de leurs frères et sœurs par le car scolaire, afin

notamment d'éviter qu'ils ne jouent sur le pressoir, au risque de se blesser. A propos du pressoir, la poutre va être mise en place et le fleurissement est prévu pour cet automne.

#### **4. Délibération modificative régularisation des amortissements réseaux eau/assainissement :**

Il s'agit d'une demande de la Trésorerie afin d'ajuster sa comptabilité avec celle de la commune : ce simple jeu d'écritures n'aura aucune incidence budgétaire et ne concerne que les amortissements eau/assainissement.

- **Section de fonctionnement :** Dépenses : 023 = 6 666.76 € virement de section  
Recettes : 778-042 = 6 666.76 € amortissements
  
- **Section d'investissement :** Dépenses : 28158-040 = 6 666.76 € amortissements  
Recettes : 021 = 6 666.76 € virement de section

#### **5. Questions diverses :**

- **Abri-bus :**

Une demande a été transmise au Conseil Général le 12 juin 2008. Il n'y a plus d'abris disponibles mais notre demande reste en souffrance et sera satisfaite lorsqu'un abri sera disponible après restitution par une autre commune. Mme le Maire donne lecture du courrier de réponse du Conseil Général, qui rappelle les conditions d'attribution des abris-bus, que notre commune remplit. Mme MEUNIER demande quelles sont les conditions de sécurité au sol : lesdits abris sont posés par le Conseil Général dans le respect des normes de sécurité. Monsieur DUBECQ, qui réside tout près du lieu d'implantation de l'abri-bus, espère ne pas subir les mêmes nuisances que par le passé.

- **Brie Nangissienne :**

La mairie a reçu le compte-rendu de la réunion à laquelle Madame HAMEAU avait assisté et nous avait fait la synthèse lors du précédent Conseil Municipal. La prochaine réunion est prévue pour le 18 septembre 2008 à 18h.

- **Travaux école :**

Le portail côté église a besoin d'être repeint : Monsieur Denis DUBECQ va la poncer et ôter la rouille. Désormais tous les portails sont équipés d'une serrure dont l'ouverture est commandée par une même clé.

- **GPN :**

Un nouveau Directeur vient d'être nommé. Il viendra se présenter en mairie le 8 septembre à 14h. Les élus y sont invités.

- **Commission travaux :**

Madame le Maire demande qu'une réunion soit organisée afin d'étudier la pose de volets roulants à l'école, de vérifier l'état des fenêtres qui ferment mal et de visiter la salle informatique afin de lister les travaux à réaliser. Monsieur AYHAN a effectué les travaux de réfection de la salle du RASED, à la satisfaction des enseignantes. La réfection de la salle informatique est prévue pour 2009, murs et plafond. Madame ORTUNO suggère d'étudier l'installation d'étagères de rangement. La visite de l'école pour lister les travaux devrait être programmée un samedi matin.

- **SMAB (Syndicat Mixte d'Assainissement des Boues) :**

Monsieur DUBECQ nous fait un résumé de la réunion à laquelle il a assisté et qui avait notamment pour objectif d'élire cinq titulaires et cinq suppléants pour l'ouverture des plis. Dix-sept communes font partie de ce syndicat, dont Quiers, Rozay-en-Brie et Aubepierre. Un projet de plateforme de stockage des boues est à l'étude (3000 tonnes de boue sont en attente de traitement). Le montant prévisionnel de l'étude est de 190 000 €, couverts à hauteur de 40% par une subvention de l'Agence de l'Eau. La commune de Quiers a généré 38 tonnes de boue d'épuration en 2006, environ 40 tonnes actuellement.

- **Horaires d'ouverture de la mairie :**

A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2008, la mairie sera ouverte aux horaires suivants :

Lundi : 8h30 – 17h00	Mardi : 8h30 – 17h00
Mercredi : 8h30 – 17h00	Jeudi : 8h30 – 17h00
Vendredi : 8h30 – 19h00	Samedi : 10h00 – 12h00

Mmes Potterie et Couderc proposent aux élus de venir le samedi matin.

- **Eclairage public :**

Le Conseil Municipal avait voté lors de sa séance du 4 juillet 2008 l'extinction de l'éclairage de minuit à 6h00 du matin. Monsieur FALFERI, après consultation des habitants de la Fermeté, propose de décaler ces horaires de 23h00 à 4h00 du matin afin de respecter les horaires de départ très matinaux de certains habitants.

Madame le Maire précise que la commune de Nangis a pris les mêmes mesures et que Mormant y vient. Monsieur DUBECQ demande que le coût en soit étudié. Mesdames POTTERIE et HAMEAU indiquent qu'il ne faut pas raisonner qu'en termes de coût. Madame LAYE, résidant aux Loges, intervient pour rapporter qu'elle a fait le tour des habitants de son hameau pour recueillir leur avis sur la question : 43 foyers contactés, 49 signatures recueillies représentant 33 foyers, et 11 foyers non contactés font ressortir une opinion favorable au rétablissement de l'éclairage public 24h/24. Monsieur VILLAIN précise quant à lui qu'il a surpris des malfaiteurs sur la Fermeté par le passé. Les habitants qui partent tôt ou rentrent tard avaient alors obtenu le rétablissement de l'éclairage, à leur grande satisfaction. Il a quant à lui recueilli 36 signatures, en septembre 2006, dans son hameau et signale avoir remarqué les allées et venues suspectes d'une voiture ces dernières nuits. Monsieur GUERARD-MILLET indique avoir pris des renseignements auprès de la gendarmerie de Bondoufle sur l'incidence de l'éclairage public sur le nombre de délits nocturnes : la maréchaussée déclare que les malfaiteurs travaillent plus tranquillement lorsque

les lumières sont allumées car ils passent inaperçus. Monsieur VILLAIN précise qu'au-delà de la sécurité il s'agit du confort des habitants. Il interpelle Madame le Maire sur l'aspect environnemental de la question, en lui rappelant qu'elle a laissé allumer un feu de déchets verts à l'aide d'huile de vidange, ce à quoi Madame le Maire répond que la quantité de déchets était trop importante pour envisager leur dépôt en déchetterie. Madame le Maire précise enfin que la Préfecture préconise l'extinction de l'éclairage public en pleine nuit, mais que le décret d'application n'est pas encore paru. Monsieur VILLAIN indique que la majorité des habitants souhaite que l'éclairage public total soit rétabli. Madame HAMEAU suggère que l'on interroge toute la population par référendum. Madame le Maire pense que les populations de Nangis et Mormant n'ont pas été consultées. Certains précisent que les gendarmes font des rondes nocturnes. Madame le Maire conclut que les remarques sont prises en compte et qu'une réflexion sur une éventuelle consultation de l'ensemble des habitants est envisagée.

- **Collecte des encombrants :**

Sous réserve de confirmation, il est prévu un ramassage des encombrants deux fois par an à partir de 2009, les dates sont indiquées sur le bulletin municipal. Monsieur DUBECQ aborde la question des gravats entreposés devant chez Monsieur MOUTONNET, et vers chez Monsieur VLADIKINE: Madame le Maire répond qu'elle a vu ce dernier et lui a demandé de les porter en déchetterie, mais ceux-ci ont été ramassés entre-temps par l'employé communal.

- **Rentrée des classes :**

Monsieur DUBECQ, qui s'est rendu à titre personnel à l'école maternelle de Gastins pour la rentrée des classes, indique que Monsieur PICHOT, Maire de Gastins, était présent et qu'il serait bon qu'il en soit de même à Quiers. Madame le Maire en prend note pour la prochaine rentrée. Madame MEUNIER nous énonce les effectifs de chaque classe pour l'école de Quiers, presque 80 enfants sur 3 classes, auxquels s'ajoutent 47 élèves répartis en deux classes de CM1/CM2 à Clos-Fontaine et une soixantaine de petits sur deux classes en maternelle. L'effectif de l'école maternelle la place en situation limite d'ouverture d'une troisième classe. Quant aux services périscolaires, ils fonctionnent très bien puisque la cantine accueille entre 60 et 75 enfants par jour sur deux services et la garderie accueille 25 enfants chaque matin et autant chaque soir.

- **Bulletin municipal :**

Madame ORTUNO indique que la Moisson semble plaire aux habitants compte tenu des remontées positives. Le prochain numéro paraîtra début octobre, sous la même formule regroupant des informations utiles et des articles sur les événements qui ont lieu sur la commune.

- **Défrichage d'un terrain privé aux Loges :**

Madame FAVEROLLE indique que ledit terrain n'a toujours pas été défriché. Madame le Maire répond que la mairie a déjà écrit au propriétaire du terrain, le dernier courrier date de 2005 et il est resté sans réponse.

- **Marché d'assurance statutaire du personnel territorial – résultat d'appel d'offre :**

Madame HAMEAU fait état d'une demande au Centre de Gestion pour l'étude d'une offre de la CNP, alternative à celle de GROUPAMA, l'assureur actuel. Cette assurance couvre les garanties des employés de la commune, le maintien de leur salaire en cas de maladie, la gestion des arrêts de travail, les contrôles, les aides et accompagnements, l'environnement de travail, etc... Le Centre de Gestion a étudié, à notre demande, la proposition de la CNP et prendrait en charge la gestion des dossiers à la place de la municipalité si cet assureur était retenu, comme cela se fait déjà dans beaucoup d'autres communes. En quelques chiffres, GROUPAMA prélève 6,47% de cotisations pour les affiliés et 1,87% pour les non-affiliés, contre respectivement 5,40% et 1,15% pour la CNP, ce qui représente un coût annuel de 5007,09 € avec GROUPAMA contre 4063,35 € avec la CNP. En résumé, même si on y ajoute un coût de gestion par le Centre de Gestion, la CNP est nettement moins chère, à prestations de couverture identiques (droits statutaires minimums). Il reste à voir les conditions de dénonciation du contrat GROUPAMA. Le Centre de Gestion prendra le relais au 1<sup>er</sup> janvier 2009.

- **Stationnement prolongé d'un véhicule :**

Madame MONNEVEUX signale qu'une voiture est garée depuis un moment devant chez Monsieur LEDAN à cheval sur le trottoir et la route donc gênante. Madame le Maire demandera aux gendarmes de passer.

- **Jeux pour enfants à la Fermeté :**

Madame MONNEVEUX indique qu'il est dommage que les gens n'aient pas été informés de l'ouverture de l'aire de jeux de la Fermeté. Mme la Maire lui précise qu'elle ne connaissait pas avec exactitude la date d'installation des jeux. Comme prévu ce nouvel aménagement fera l'objet d'un article dans le bulletin municipal.

➤ Plus de questions n'étant posées, la séance est levée à 23h00.